

QUEL FORMULAIRE POUR QUELLE AUTORISATION D'URBANISME ?

LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES : ABRI DE JARDIN, VERANDA, GARAGE, HANGAR, EXTENSION DE L'HABITATION, ...

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 m	Aucune
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur supérieure à 12 m	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur inférieure ou égale à 12 m	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur supérieure à 12 m	Permis de construire
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , quelle que soit la hauteur	Permis de construire

EXCEPTIONS

<u>Pour les Communes dotées d'un P.L.U.</u> : Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 40 m ² concernant exclusivement une extension de l'habitation	Déclaration préalable
Si la surface de plancher et l'emprise au sol sont supérieures ou égales à 150 m² avant et/ou après création d'une annexe ou extension à l'habitation (véranda, garage, ...)	Permis de construire + recours à l'architecte

LES PISCINES

Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	Aucune
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m ² , non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	Déclaration préalable
Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie	Permis de construire

LES TRAVAUX DE RENOVATION

Réfection de toiture, ravalement de façades, ...Travaux dits de « réparation ordinaire »	Aucune
Réfection de toiture, ravalement de façades, en périmètre ABF	Déclaration préalable
Modification de façades : création ou modification de fenêtres, portes, volets...	Déclaration préalable
Aménagement de combles, création de fenêtres de toit ,...	Déclaration préalable
Installation de panneaux photovoltaïques	Déclaration préalable

LES EDIFICATIONS DE CLÔTURE

Si la déclaration a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal	Déclaration préalable
--	-----------------------

LES SERRES

De moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 m ²	Aucune
Dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 m ²	Déclaration préalable
Dont la hauteur est supérieure à 4 m	Permis
Dont la hauteur est supérieure à 1,80 m et la surface au sol supérieure à 2000 m ²	Permis

LES TERRASSES

Si elles sont de plain-pied	Aucune
Si elles sont surélevées	Déclaration préalable

LES CHANGEMENTS DE DESTINATION

Exemple : transformation d'un garage en pièce habitable sans modification extérieure (considéré comme un changement de sous destination seulement)	Aucune
Exemple : transformation d'un garage en salon de coiffure, ...	Déclaration préalable
Changement de destination avec modifications extérieures et/ou des structures porteuses	Permis de construire